

Québec, le 15 février 2012

Madame Anik Montminy
Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Veillez trouver ci-jointe, la réponse du ministre de la Sécurité publique à la pétition concernant une demande d'enquête publique sur la collusion et la corruption dans le domaine de la construction ainsi que sur le financement des partis politiques, et déposée à l'Assemblée nationale par :

- Monsieur Amir Khadir, député de Mercier (2 novembre 2011)

J'espère le tout conforme à vos attentes et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Isabelle Lessard
Directrice de Cabinet

p. j.

Québec
 2525, boulevard Laurier
 Tour des Laurentides, 5^e étage
 Québec (Québec) G1V 2L2
 Téléphone : 418 643-2112
 Télécopieur : 418 646-6168
 www.msp.gouv.qc.ca

Montréal
 10, rue Saint-Antoine Est
 Bureau 11.39
 Montréal (Québec) H2Y 1A2
 Téléphone : 514 873-2112
 Télécopieur : 514 873-6597

DE: Monsieur Robert Dutil
Ministre de la Sécurité publique

DATE : 15 février 2012

DEMANDE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Au cours des derniers mois, les allégations de pratiques douteuses relativement à la conclusion de contrats de travaux publics, de services ou d'approvisionnement des organismes publics se sont multipliées. Certaines problématiques ont été identifiées, allant d'actes contraires à l'éthique jusqu'aux actes criminels.

Le gouvernement a démontré qu'il accordait le plus grand sérieux à ces allégations et a déployé, dans toutes les sphères d'activités concernées par la problématique, une série de mesures destinées à prévenir ainsi qu'à réprimer de telles pratiques inacceptables.

Ainsi, les réponses aux précédentes pétitions réclamant une enquête publique sur l'industrie de la construction et déposées à l'Assemblée nationale les 1^{er} avril, 4 mai, 11 juin, 26 octobre, 9 décembre 2010 et le 16 mars 2011 font état de l'évolution de la mise en œuvre des diverses mesures législatives, réglementaires, administratives et opérationnelles lesquelles ciblent plus précisément:

- L'augmentation des inspections, des vérifications, des enquêtes et des sanctions.
- L'accroissement des contrôles de la probité et de l'éthique des intervenants.
- La création de l'Unité permanente anticorruption.

Le gouvernement du Québec a résolu de faire un pas de plus dans la lutte contre la corruption et de réaffirmer sans équivoque son intolérance à l'égard de tels comportements.

Ainsi, le 19 octobre dernier, le gouvernement du Québec annonçait la mise sur pied d'une Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

La Commission d'enquête aura notamment comme mandat d'examiner l'existence de stratagèmes et, le cas échéant, de dresser le portrait de ceux qui impliqueraient de possibles activités de collusion et de corruption dans l'octroi et la gestion de contrats publics dans l'industrie de la construction, incluant notamment les organismes et les entreprises du gouvernement et les municipalités, et les liens possibles avec le financement des partis politiques.

Les commissaires devront également dresser un portrait de possibles activités d'infiltration de cette industrie par le crime organisé et examiner des pistes de solution. Enfin, les commissaires devront faire les recommandations en vue d'établir des mesures permettant d'identifier, d'enrayer et de prévenir la collusion et la corruption dans l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Les travaux de la Commission porteront sur les quinze dernières années.



Robert Dutil
Ministre de la Sécurité publique